

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (9).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Michel GRANGE**, Emilie VELLETAZ / **pouvoir à Magali SEGARD** & Michaël CHARMEAUX / **pouvoir à Corentin LALLAU BAZIN** (3).

Etaient absents : Jean-Luc BOCQUIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ & David SANTIN-JANIN (3).

Date de convocation : 31 août 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

GROUPE SCOLAIRE
OBJET : SUBVENTION 2023 A RECRE'ACTION
Solde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans l'attente des devis et autres participations concernant les deux classes de découverte, un acompte de 850.00 € a été voté en faveur de l'association du groupe scolaire « Récré'action », par délibération du conseil municipal n° 2023-02-13 en date du 24 mars 2023.

A ce jour, une nouvelle année scolaire ayant démarré, il convient de régler le solde de la subvention 2023, non prévu au tableau des subventions de la délibération ci-dessus référencée, d'un montant identique soit 850.00 €.

Détail :

- Financement du bus des sorties scolaires de fin d'année 2022 230.00 €
2 bus à 115.00 € chacun
- Participation aux 2 classes de découverte 1 470.00 €
« Le Pontet », 11-12 mai, GS et CP / « Lanslebourg », 07 au 09 juin, CM

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

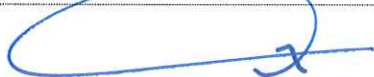
CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

👉 **Valide** le montant restant à verser à *Récré'action*.

👉 **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE



Le Maire,
Alain COMBAZ



Délibération n° 2023-04-31